

Date de dépôt : 19 janvier 2022

## Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite de M. Boris Calame : **Alertswiss : un outil d'information de la population, pratique, rapide et utile, que Genève semble oublier ?!**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 12 novembre 2021, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite ordinaire qui a la teneur suivante :

*« Alertswiss est un projet commun de la Confédération et des cantons : l'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a pour mission de protéger la population en collaboration avec les cantons et différentes organisations partenaires. »*

*« En cas d'événement, il est particulièrement important de pouvoir atteindre vite et le plus directement possible les populations concernées. Les principales informations sur les événements survenant en Suisse sont rassemblées sur Alertswiss : c'est une plateforme d'information qui peut sauver des vies ! Avec l'app Alertswiss, vous recevez des alarmes, des alertes et des informations concernant les différents dangers possibles directement sur votre smartphone. Parallèlement, les informations sur les événements sont publiées sur le site web Alertswiss. »*

*Telles sont les mentions données dans la « FAQ » du site internet dédié « [www.alert.swiss](http://www.alert.swiss) »<sup>1</sup> et dans l'application qui fonctionne sur iOS et Android, disponible gratuitement depuis 2018, avec notamment des possibilités de paramétrage pour plusieurs cantons, mais aussi des niveaux de configuration des alertes « push » (« Information », « Alerte » et encore « Alarme »).*

---

<sup>1</sup> [www.alert.swiss/fr/faq.html](http://www.alert.swiss/fr/faq.html)

*Genève ne semble pas utiliser cette plateforme d'informations à la population, pourtant pratique, rapide et utile. En effet, depuis plusieurs mois, en tous les cas, aucune mention du « COVID » et des mesures liées sur la « rubrique » genevoise, a contrario de la Confédération et de nombre d'autres cantons. Rien non plus sur la semaine nationale de la vaccination qui est pourtant présentée sous le titre « A Genève, une semaine nationale de la vaccination sous le signe de l'information et de la discussion »<sup>2</sup>.*

*Rien encore le 7 octobre dernier, alors qu'une très importante perturbation était réalisée, en fin de journée, aux abords du pont du Mont-Blanc, ceci en lien avec un colis suspect. Il arrive aussi que d'autres perturbations importantes et « non récurrentes » se réalisent à Genève qui mériteraient, sans doute, un usage circonstancié de cette plateforme.*

*Ces jours, aucune alerte de Genève sur les problématiques ferroviaires actuelles, si ce n'est une communication du canton de Vaud reprise telle quelle sur l'onglet « Genève ». Et pourtant, la situation Genève-Lausanne est, pour les usagers et usagères de cette liaison, particulièrement problématique. Toutefois, le réseau ferroviaire genevois, nouvellement constitué avec la réalisation du CEVA et le développement de l'offre du Léman Express, opérée par Lémanis, mériterait quelques clarifications de son bon fonctionnement avec la suppression d'une partie seulement de l'offre.*

*Ces quelques exemples et considérations m'amènent à questionner comme suit le Conseil d'Etat et à le remercier par avance pour ses réponses :*

- 1. *Quelle est la stratégie d'utilisation de la plateforme « Alertswiss » faite par Genève ?***
- 2. *Quel est à Genève l'échelon de conduite, de décision et de publication sur la plateforme « Alertswiss » ?***
- 3. *Quelle est l'évolution envisageable pour une meilleure utilisation, par Genève, de la plateforme « Alertswiss », ceci au service de l'immédiateté de l'information à la population, et dans quels délais ?***
- 4. *Quelles sont les démarches de Genève entreprises jusqu'à ce jour ou encore à entreprendre pour [mieux] faire connaître cette application à la population ?***
- 5. *Dans le cas d'un événement similaire à la crue de l'Arve de 2015, est-ce que l'application Alertswiss serait activée par Genève ?***

---

<sup>2</sup> <https://www.ge.ch/actualite/geneve-semaine-nationale-vaccination-sous-sign-information-discussion-5-11-2021>

## RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

### **1. *Quelle est la stratégie d'utilisation de la plateforme « Alertswiss » faite par Genève ?***

L'outil Alertswiss a été mis à disposition des cantons par la Confédération (Office fédéral de la protection de la population). La police genevoise, à l'instar de ses homologues d'autres cantons, a été invitée à l'utiliser en sus des canaux usuels. Plusieurs personnes chargées de la communication dans les divers offices étatiques et/ou municipaux peuvent être amenées à solliciter la centrale d'engagement, de coordination et d'alarme de la police (CECAL) pour la diffusion d'un message sur Alertswiss, et ce pour les trois niveaux de notification disponibles sur la plateforme (information, alerte et alarme).

Une stratégie globale et unifiée entre les divers offices et services qui pourraient être amenés à communiquer par ce biais est en cours d'élaboration sous l'égide et à la demande du comité de direction du dispositif ORCA-GE (CODIR ORCA-GE) et prendra la forme d'une directive d'utilisation.

### **2. *Quel est à Genève l'échelon de conduite, de décision et de publication sur la plateforme « Alertswiss » ?***

Les droits de diffusion sont en mains des opératrices et opérateurs de la CECAL. Seule la centrale police est à même de pouvoir rédiger et diffuser des contenus 24h/24. Deux autres stations (service communication et relations publiques de la police et office cantonal de la protection de la population et des affaires militaires, OCPPAM) assurent la redondance en cas d'indisponibilité de la CECAL. La gestion de l'attribution des droits d'utilisation relève de la responsabilité de l'OCPPAM.

Dans le cadre de la rédaction de la directive d'utilisation, il est notamment prévu d'élargir les droits de rédaction à plusieurs entités de l'Etat chargées de gérer les situations particulières impactant la population pour leur permettre, en fonction du type d'événement considéré, de gérer des notifications. La compétence de diffusion restera, quant à elle, du ressort de la police cantonale.

**3. *Quelle est l'évolution envisageable pour une meilleure utilisation, par Genève, de la plateforme « Alertswiss », ceci au service de l'immédiateté de l'information à la population, et dans quels délais ?***

Au 30 septembre 2021, le canton de Genève a été sélectionné près de 118 000 fois par des utilisateurs de la plateforme Alertswiss pour être informés des événements sur son territoire. Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2021, le canton de Genève a publié 13 notifications de niveau « information ». A titre de comparaison, dans le même temps, le canton de Zurich en publiait 24 et le canton de Bâle-Ville 8. Certains cantons plus exposés aux risques naturels en ont diffusé un nombre sensiblement plus élevé.

La volonté du canton est de renforcer l'utilisation pertinente, cohérente et unifiée de cette application par l'ensemble des acteurs et ce au profit de la population. Une attention doit toutefois être portée sur une utilisation judicieuse et déterminée. Par exemple, un accident de la route avec une incidence majeure sur la circulation fera ainsi l'objet d'une information aux utilisatrices et utilisateurs, et ce, dans le but notamment de recommander d'éviter la zone et/ou de différer leur départ.

**4. *Quelles sont les démarches de Genève entreprises jusqu'à ce jour ou encore à entreprendre pour [mieux] faire connaître cette application à la population ?***

Il est fait mention de l'application Alertswiss dans les communiqués de presse annuels annonçant les tests des sirènes d'alarme à la population. Ainsi, un contact est systématiquement pris, dans ce cadre, avec des médias afin de promouvoir l'application. Le site internet de l'Etat de Genève a également été complété en ce sens afin d'informer les citoyens genevois de l'existence de cet outil numérique.

L'office cantonal de la population et des migrations (OCPM) a distribué à tout nouvel arrivant sur le territoire genevois, et ce jusqu'à la fin de l'année 2020, une documentation particulière. Cette documentation informe sur la nécessité de télécharger l'application Alertswiss et sur les bons comportements à adopter en cas de déclenchement des sirènes.

L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) a également été approché afin de lui demander de rajouter le logo Alertswiss sur les cartes aide-mémoire des bons comportements à adopter en cas de déclenchement des sirènes. Cet office a cependant décidé de ne plus imprimer, pour le moment, ces modèles et la fabrication de nouvelles cartes serait donc à la charge du canton.

De son côté, la police communique, par le biais de tous ses canaux existants, lors de grands événements (comme la venue des présidents russe et américain, ou encore lors de la 12<sup>e</sup> conférence ministérielle de l'OMC). Dans le cadre de ces communications, une information est donnée quant à l'existence de l'application Alertswiss, étant précisé que tout événement particulier, soudain et impactant fera l'objet d'une communication par le biais d'Alertswiss. La police est par ailleurs l'entité qui utilise le plus Alertswiss, parfois d'ailleurs à la demande et au profit d'autres offices ou services (SIS, 144 notamment).

En outre, le canton suit avec attention les travaux en cours au sein de la Confédération visant à mettre d'autres vecteurs d'information comme la diffusion cellulaire (*Cell Broadcast*), particulièrement adaptée pour un canton qui voit passer de nombreux visiteurs internationaux.

**5. *Dans le cas d'un événement similaire à la crue de l'Arve de 2015, est-ce que l'application Alertswiss serait activée par Genève ?***

Oui.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :  
Michèle RIGHETTI

Le président :  
Serge DAL BUSCO